

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2013

Etaient présents : 23

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Françoise CLEMENT, Robert PETIOT, Michèle LIEVREMONT, Brigitte KETTERER, Frédéric GOULIER, Evelyne PAILLET, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Christian PROTET, Dominique MARECHAL, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Béatrice ROUX (arrivée au point n°3), Franck D'ELIA, Mélanie COUSIN, David COLLUS, Nelly GOBY, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT (arrivé au point n°3), Frédéric TISSOT

Etaient absents ou excusés : 6

Mesdames, Messieurs, Monique MATHIEU, Pierre DESSERTENNE, Nelly BOUVERET (pouvoir à Christian PROTET), Joëlle GUERIN (pouvoir à Dominique MARECHAL), Thierry CLAIRET, Emilie BONIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur David COLLUS a été élu secrétaire.

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2012

Sans observations

- **FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE**

2°) Affectation des résultats 2012 (budget principal et budget annexe « location de salles »)

Compte tenu des excédents de fonctionnement dégagés fin 2012, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de les affecter dès le budget primitif 2013 comme suit :

1) Budget principal

> Excédent de fonctionnement	3 940 519.98 €
> Affectation en investissement (article 1068)	900 000 €
> Report en section de fonctionnement (article 002)	3 040 519.98 €

2) Budget annexe « location de salles »

> Excédent de fonctionnement	31 787.95 €
> Affectation en investissement (article 1068)	28 026.71 €
> Report en section de fonctionnement (article 002)	3 761.24 €

3°) Vote des budgets 2013 (budget principal et budget annexe « location de salles »)

1) BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire rappelle le contexte économique fragile qui rend l'élaboration du budget de plus en plus difficile. La municipalité s'est attachée à présenter un budget relativement stable en fonctionnement avec par contre de nombreux investissements.

Monsieur le Maire précise que les aides de l'Etat diminuent, que la dotation de compensation du Grand Dijon est stable et que la ville de St-Apollinaire n'est plus éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux. Par contre, de nouvelles charges voient le jour, telle la réforme sur les rythmes scolaires.

Cette année, la commune n'a pas recours à l'emprunt, grâce notamment aux excédents reportés.

Michèle LIEVREMONT présente au conseil municipal le détail du budget primitif 2013 :

	Fonctionnement	Investissement (report 2012 compris)	TOTAL
Dépenses réelles	7 794 543 €	3 265 472 €	11 060 015 €
Recettes réelles	10 676 890 €	3 010 875 €	13 687 765 €

Suite à cette présentation, Philippe ARDOUIN souhaite obtenir des précisions sur les points suivants :

- Acquisition d'un terrain pour un montant de 250 000 € : quelles sont la nature et la situation du terrain ainsi que la finalité de cette opération ?
- Est-ce que la commune envisage de recruter des emplois d'avenir ?
- Réforme des rythmes scolaires : les incidences de cette réforme devraient être abordées dans le cadre de ce débat budgétaire, il est regrettable que le conseil municipal ne soit pas sollicité sur ce sujet : quelles sont les intentions de la commune ?

Monsieur le Maire apporte les réponses suivantes :

- Des parcelles proches du centre pourraient être mises en vente dans un avenir proche, c'est la raison pour laquelle une somme a été inscrite au budget pour éventuellement saisir cette opportunité.
- La commune n'envisage pas dans l'immédiat de recourir aux emplois d'avenir, qui sont des emplois précaires.
- La réforme sur les rythmes scolaires nécessite une concertation avec les partenaires, à savoir les directeurs des trois groupes scolaires, les délégués des parents d'élèves ainsi que les associations locales, avant de décider sa mise en application à la rentrée prochaine.

Madame Nelly Goby regrette que la réforme des rythmes scolaires ne soit pas suffisamment profonde : elle aurait aimé la révision des zones de congés scolaires, la mise en place d'une pause méridienne importante mais pas trop longue. Elle pense que cette réforme va créer des irrégularités dans la prise en charge des enfants, en fonction des moyens mis en place dans les écoles en France, avec le risque que les activités proposées ne soient pas forcément gratuites pour les familles.

Puis Monsieur Jean-François Dodet prend la parole. Il indique que la prise en charge de 300 à 400 enfants de 15h30 à 16h30 risque d'être compliquée, car la mise en place d'activités devra se faire sur un temps relativement court, sans compter un temps de transport pour se rendre sur les différents lieux d'activités.

Quant au budget, malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement, la commune devra supporter de nouvelles dépenses, sans pour autant augmenter les taxes locales des épleumiens.

Enfin, il est intéressant de souligner, que dans un contexte économique difficile, la ville de Saint-Apollinaire consacre encore cette année un budget fort dans le domaine du sport et un budget stable dans le domaine de la culture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte 22 voix POUR (0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Nelly GOBY, Daniel CORNOT)** le budget primitif 2013 de la ville.

2) BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DE SALLES »

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses réelles	72 461 €	35 000 €	107 461 €
Recettes réelles	76 761 €	38 047 €	114 808 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte 22 voix POUR (0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Nelly GOBY, Daniel CORNOT)** le budget primitif 2013 « Locations de Salles ».

4°) Attribution de subventions aux associations

Suite à la proposition d'attribution de subventions à des associations, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
ASC	116 000
ST APO GENTLEMEN RUGBY	500
ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS	200
CLUB LA RENAISSANCE	300
CLUB MOUCHE	300
ST APO DETENTE	1 100 (dont 200€ pour anniversaire)
ASEHM 21	400

ASSO SPORTIVE COLLEGE CHAMPOLLION	400
ASSOCIATION BILLE DE 6	150
ANCIENS COMBATTANTS	400
FNACA	400
JARDINS DE LA PIECE A LA BREBIS	400
LES EPLEUMIENS	400
AMSA	110 000
CERCLE PHILATELIQUE	400
ST APO ENVIRONNEMENT	400
LISA 21	16 550
PREVENTION ROUTIERE	250
COOPERATIVES SCOLAIRES PUBLIQUES	14 733.80
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE CHAMPOLLION	700
APO SOUTIEN	250
FONDATION MARECHAL DE LATTRE	100
DEPENDANCES 21	1 000

Par ailleurs, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer **22 POUR** (1 CONTRE : N. GOBY, 2 ABSTENTIONS : P. ARDOUIN et D. CORNOT) la subvention suivante :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
MFR SEMUR	55 € (1 élève)

Puis, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer **24 POUR** (P. NAIGEON ne participe pas au vote) la subvention suivante :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
LE CLOS DES EPLEUMIENS	500

Enfin, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer **21 POUR** (F. GOULIER ne participe pas au vote, 1 CONTRE : N. GOBY, 2 ABSTENTIONS : P. ARDOUIN et D. CORNOT) la subvention suivante :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
BATIMENT CFA COTE D'OR (ex AFORBAT DIJON)	165 € (3 apprentis)

5°) Bilan des marchés 2012

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, **le conseil municipal** PREND acte du bilan des marchés conclus au titre de l'année 2012.

6°) Révision d'autorisations de programmes

Conformément aux dispositions du décret n° 97-175 du 20 février 1997, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité :

➤ **la révision des autorisations de programmes suivantes :**

Programmes	Montant total dépenses TTC	Paiements antérieurs	2013
Accueil de loisirs	1 911 412.59	789 393.86	1 122 018.73
Aménagement cours de Gray	724 765.48	591 465.48	133 300



les financements des autorisations de programmes suivants :

Programmes	Subventions	Participation aménageur	Emprunts	Autofinancement
Accueil de loisirs	330 000	660 000	300 000	621 412.59
Cours de Gray			0	724 765.48

7°) Approbation des conditions générales de recours à la communauté d'agglomération dijonnaise agissant au titre de sa compétence centrale d'achats

Dès lors que la collectivité a recours à la centrale d'achats, elle se soumet à l'ensemble des conditions et obligations prévus par les conditions générales de recours à la centrale d'achat. Ainsi, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité**, les conditions générales de recours à la communauté d'agglomération dijonnaise agissant au titre de sa compétence centrale d'achats.

- **TRAVAUX, PATRIMOINE, URBANISME**

8°) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le programme annuel de voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention au taux maximum pour financer la réfection des travaux de voirie, rues du Paquier d'Aupré (du cours de Gray jusqu'à l'intersection avec la rue de Verdun), Jean Giraudoux (entre la rue de Verdun jusqu'à la rue Paul d'Estournel de Constant), Albert Camus (entre la rue Paul Valéry et la rue Paul Claudel).

Par ailleurs, une option est prévue :

- Réfection de la chaussée au rond-point du 8 mai 1945

Le coût total des travaux est estimé à 397 773.80 € HT.

9°) Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité** Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention pour financer la réalisation de plateaux ralentisseurs aux entrées et sorties du parking du centre commercial de la Fleuriée ainsi que la reprise du caniveau central du même parking pour des montants respectifs estimés à 9 310 € HT et de 4 829 € HT.

10°) Reprise de voiries à Pré Thomas

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité** Monsieur le Maire pour signer l'acte de rétrocession moyennant l'euro symbolique ainsi que tous actes et documents à intervenir dans le cadre de la reprise des rues Schweitzer, Passy, Bourgeois et une partie de l'impasse Jouhaux.

- **JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

11°) Demande de subvention auprès du FIPD pour l'action Ados Soutien et le dispositif REUSSIR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** de solliciter auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) une aide financière d'un montant de 3 900 €, soit 1 000 € pour l'action ados soutien,

1 000 € pour le dispositif REUSSIR, 400 € pour la prévention des addictions des jeunes avec la collaboration de l'association Dépendances 21 et 1 500 € pour les actions de médiation.

12°) Renouveaulement de la convention avec l'association Dépendances 21

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité** Monsieur le Maire pour signer la convention avec l'association Dépendances 21, ayant pour but de proposer aux habitants de la commune un accueil et une écoute pour les personnes en difficulté sur les problèmes d'addiction, telles que l'alcool, les drogues, le tabac, les abus de médicaments, les jeux vidéo, etc ...

En contrepartie, la commune versera à cette association une subvention d'un montant de 1 000 €.

- **SOLIDARITES ET FAMILLE**

13°) Modification du règlement intérieur petite enfance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité** le nouveau règlement intérieur des services petite enfance, prévoyant des adaptations liées à l'évolution du fonctionnement des services ainsi que des modifications pour se mettre en conformité avec les nouvelles directives de la caisse nationale d'allocations familiales.

- **CULTURE, VIE DEMOCRATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

14°) Renouveaulement de la convention avec l'association LISA 21

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité** Monsieur le Maire pour renouveler la convention avec l'association LISA 21 dans le cadre de l'organisation de matchs d'improvisation théâtrale professionnelle en 2013.

- **PERSONNEL**

15°) Modification du régime indemnitaire de la filière technique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité**, la modification du régime indemnitaire (indemnité d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe et d'un poste de technicien), suite à la parution du décret n°2012-1494 du 27 décembre 2012 modifiant le décret n°2003-799 du 25 août 2003 et à l'équivalence entre les corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique d'Etat et de la Fonction Publique Territoriale.

- **COMMUNICATION ET COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE**

1-3 VENTES DE CONCESSIONS CIMETIERE pour la période du 17 décembre 2012 au 21 janvier 2013

2- ATRIBUTION MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- Intervenant à l'Avenir Emploi pour accompagnement personnalisé des demandes d'emploi ou en recherche de formation : IFRA Bourgogne 3 bis rue Paul Langevin – 21300 Chenove pour un coût horaire de 43 € pour des interventions comprises entre 220 h et 240 h pour l'année 2013, avec reconductions possibles en 2014 et 2015.

- Achat de livres, documents sonores et dvd de Médi@lude, pour l'année 2013, avec reconduction possible en 2014, comme suit (prix ttc) :

Lot 1 – Ouvrages pour la jeunesse (mini : 3 500 € ; maxi : 7 500 €) avec Librairie Autrement Dit – 66 rue des Godrans – 21000 Dijon

- Lot 2 – Littérature générale et documentaires pour adultes (mini : 5000 € ; maxi : 12 500 €) avec Librairie Chapitre Lib de l'U – 17 rue de la Liberté – 21000 Dijon
- Lot 3 – Bandes dessinées adultes et jeunesse (mini : 2 000 € ; maxi : 4000 €) avec Librairie Chapitre Lib de l'U – 17 rue de la Liberté – 21000 Dijon
- Lot 4 – Livres neufs soldés ou livres d'occasion (mini : 600 € ; maxi : 2 000 €) avec Diff 3000 – Zae des Petits Partenais – 37250 Veigne
- Lot 5 – Documents sonores pour tous publics, tous types de musique et textes enregistrés (mini : 2 000 € ; maxi 4000 €) avec GAM – 3 avenue de la Mandallaz – 74008 Annecy Cedex
- Lot 6 – Dvd pour tous publics, fiction et documentaires (mini : 9500 € ; maxi : 14 000 €) avec ADAV – 41 rue des Envierges – 75020 Paris

- **Réalisation de la revue municipale « Regards Croisés »** avec la société LA FEMME A BARBE- 52 avenue Françoise Giroud – 21000 DIJON, pour 6 parutions à compter de décembre 2012, avec possible reconduction une fois, comme suit :

4200 exemplaires par parution (20 pages) pour 2 374 € ht

Tranche de 200 exemplaires supplémentaires pour 32 € ht

4 200 exemplaires par parution (24 pages) pour 2944 € ht

Tranche de 200 exemplaires supplémentaires pour 40 € ht

4200 exemplaires par parution de l'annexe Programme loisirs pour 1150 € ht

Tranche de 200 exemplaires supplémentaires pour 20 €

Dossiers tirés à part 200 exemplaires de Regards Croisés (4 pages) pour 32 € ht

- **REGLEMENTS D'HONORAIRES** à SCP JANIN/SCHENIRER Géomètres

- Travaux topographiques terrain centre de loisirs des Lilas rue de Mirande pour 2 618.76 € ttc
- Division parcellaire rue Jean Sans Peur/rue Charles le Téméraire pour 6 578 € ttc

- **MODIFICATION REGIE DE RECETTES** de l'ESPACE JEUNES pour permettre l'encaissement de la vente de tickets d'entrée à Soccer 5, à compter du 1^{er} janvier 2013

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.